

Nombre de membres : 34

N°2020-37

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle des Fêtes de Saint-Mathieu sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-cinq septembre deux mille vingt.

**Présents :** Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Chantal Chabot à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Christian Vignerie à Jean Maynard

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre Charmes

**Objet : Ouvertures de postes au tableau des emplois intercommunaux  
à compter du 02 octobre 2020.**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'évolution de la carrière des agents intercommunaux des services d'animation périscolaire et extrascolaire, lecture publique, administratifs, et au regard des tableaux d'avancement de grade émis pour l'année 2020, il conviendrait d'ouvrir les postes afférents et de modifier le tableau des emplois communautaires à compter du 2 octobre 2020.

Les conditions nécessaires à ces avancements de grade sont remplies par les agents concernés et la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 87 a été saisie pour avis.

Par ailleurs, un agent travaillant au sein des services administratifs, un agent travaillant dans les garderies périscolaires et accueils de loisirs, et deux agents travaillant au multi-accueil sont sous contrat depuis plusieurs années, alors même que leurs postes font besoin au regard des nécessités de service et d'encadrement des enfants accueillis dans les structures. Il conviendrait de pouvoir intégrer ces agents à la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, un agent actuellement au grade d'adjoint d'animation à temps non complet a émis le souhait d'intégrer la filière administrative. Au regard des missions exercées par l'agent : accueil physique et téléphonique, traitement comptable des recettes et des dépenses, et secrétariat général, il conviendrait de pouvoir intégrer cet agent dans la filière administrative au grade d'adjoint administratif à temps non complet. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 87 a émis un avis favorable à cette intégration directe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Il conviendrait donc d'ouvrir au tableau des emplois communautaires les postes afférents selon les conditions ci-après :

Grades	Filière	Catégorie	Durée	Nombre
Adjoint d'animation	Animation	C	TNC 28/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animation	C	TNC 17.50/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animation	C	TNC 28/35 <sup>ème</sup>	1

Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animation	C	TC	1
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Animation	C	TC	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Culturelle	C	TC	1
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Culturelle	B	TC	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	C	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	C	TNC 17.50/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint administratif	Administrative	C	TC	1
Agent social	Sociale	C	TC	2

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE D'OUVRI**R, à compter du 02 octobre 2020, les postes tels que rappelés dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDE DE MODIFIER**, à compter du 02 octobre 2020, le tableau des emplois communautaires.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD